COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2013

Le douze septembre deux mille treize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de douze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 5 septembre 2013.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quatorze.

<u>Étaient présents</u>: MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, HOUEIX Magali, ÉLLIAS Claude, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle, ÉZANIC Jean-Louis, MORAUT Philippe.

Était absent excusé: LE TROUHER Erwan.

Monsieur LE TROUHER Erwan donne procuration à M. ELLIAS Claude.

Était absente non excusée : DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

Secrétaire de séance : HOUEIX Magali.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2013.

<u>CRÉATION DU 3^{ème} POSTE D'EMPLOI D'AVENIR :</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif « emplois d'avenir» et la décision de création de 2 contrats en date de la réunion de conseil du 13 juin 2013.

Le Maire propose à l'assemblée de recruter 1 emploi supplémentaire en contrat d'avenir à temps complet, avec effet du 1^{er} septembre 2013, pour intégrer :

- Le service périscolaire et le service administratif et y acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Vu la loi n° 2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail.
- Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'État,

DÉCIDE:

- de créer 1 contrat d'avenir à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2013,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

CHAPELLE NOTRE DAME DE QUELVEN:

Travaux d'entretien 2013 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 juillet concernant les travaux d'entretien de la chapelle Notre Dame de Quelven.

Les travaux ne s'élevant qu'à $8830.00 \in HT$ ils ne peuvent pas bénéficier des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional en application des dispositifs adoptés par les assemblées pour motif que les aides accordées sont réservées aux travaux dont le montant est supérieur à $10000 \in HT$.

Il est proposé d'annuler la décision du 18 juillet et de les programmer sur 2014 en les associant aux travaux d'entretien 2014.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Travaux d'entretien 2014 :

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux d'entretien 2014 concerneraient le rejointoiement de la terrasse de la petite sacristie Nord et de la galerie extérieure du chevet et des transepts, le nettoyage et le chaulage des parties des voûtes et des parements intérieurs ainsi que la dépose et repose de la statuaire et des objets mobiliers se trouvant dans les zones de travail de maçonnerie. Le montant estimatif de ces travaux s'élèverait à 20000.00 € HT.

Les travaux prévus en 2013 (8830 €) et ceux de 2014(20000 €) pourraient donc être financés de la façon suivante :

- État 50 % du hors taxes, soit 14415 €
- Région 10 % du hors taxes, soit 2883 €
- Département 15 % du hors taxes, soit 4324 €
- Commune 25 % du hors taxes, soit 7208 € + 3460 € deTVA (20 %)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention à l'État, au Conseil Régional et au Conseil Général pour ces opérations suivant la répartition ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général au titre du patrimoine immobilier public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

<u>ENQUÊTE PUBLIQUE – EARL DE DIVELANN de MELRAND SUITE À RESTRUCTURATION ET REPRISE PARTIELLE :</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande présentée par l'EARL de DIVELANN (représentée par M. Karl LE SAUX, gérant) dont le siège social est situé à Divelann à MELRAND est soumise à enquête publique du 19 août au 20 septembre 2013 dans la commune de MELRAND. Cette demande concerne l'exploitation d'un élevage porcin devant comporter, après reprise partielle, restructuration externe partielle et restructuration interne, un effectif total de 276 reproducteurs, 24 cochettes non saillies, 1360 porcelets et 685 porcs à l'engrais soit 1809 animaux équivalents aux adresses suivantes : « Divelann » et « Kervin Parco » en MELRAND.

Une partie du territoire de la commune de GUERN étant touchée par le rayon d'affichage et par le plan d'épandage des déjections de cet élevage, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable sur la restructuration et la reprise partielle de cet élevage.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2014 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Général aura à répartir un certain montant de subvention au titre du « retour des amendes de police ». Des opérations de sécurité peuvent entrer dans ce programme.

Après en avoir discuté, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident de présenter une demande pour la réalisation d'un marquage au sol (plan de circulation) dans différents secteurs du bourg, notamment à proximité des 2 écoles. Les membres du conseil demandent également la réalisation d'un plateau ralentisseur à proximité de la salle polyvalente en remplacement des coussins berlinois.

La réalisation de ces aménagements s'élèvera aux environs de 3500 € HT pour le marquage au sol et aux environs de 14500 € HT pour le plateau surélevé.

Les membres du conseil demandent à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dont la demande de subvention auprès du Département du Morbihan au taux le plus élevé possible.

ASSUJETTISSEMENT À LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS DE PLUS DE 2 ANS :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les logements vacants de plus de 5 ans sont soumis à la taxe d'habitation depuis le 1^{er} janvier 2007.

À la suite de la parution des nouveaux textes législatifs, il est demandé aux collectivités locales de prendre une nouvelle délibération tenant compte des nouveautés législatives.

Compte tenu que l'article 106 de la loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacance nécessaire pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, les logements vacants peuvent être assujettis à la taxe d'habitation lorsqu'ils sont vacants depuis plus de deux ans (au lieu de cinq ans précédemment).

Le conseil de GUERN après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'assujettir les logements vacants de plus de 2 ans à la taxe d'habitation.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES – POSITION DÉFINITIVE SUR LES HORAIRES DU PERSONNEL :

Monsieur le Maire informe que les affectations des heures du personnel vont très certainement être modifiées et ajustées. Monsieur le Maire propose :

- qu'un temps d'adaptation soit laissé à chacun,
- qu'aux vacances de la Toussaint un bilan soit réalisé,
- qu'au 1^{er} janvier les heures définitives soient affectées.

Après en avoir discuté, Mesdames et Messieurs les conseillers acceptent la proposition faite par M. le Maire.

<u>DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME</u> <u>D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE</u> SECTEUR LA CROIX MARGUERITE – LE PRAGIGO :

Monsieur le Maire fait savoir que le projet d'extension d'assainissement et de renouvellement de la conduite d'eau sur le secteur La Croix Marguerite – Le Pradigo devrait être effectif au cours de l'année 2014.

Il parait intéressant de profiter de ces travaux pour réaliser l'effacement des réseaux et pour réaliser un aménagement global, notamment de sécurisation du déplacement des piétons.

La maîtrise d'œuvre de ces opérations sera confiée à la S.A.R.L. NICOLAS.

Le financement de cette opération sera inscrit au budget primitif 2014 et pourrait inclure une participation de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, une participation du Conseil Général au titre de l'aide des équipements communaux, et une participation des réserves parlementaires.

Le montant des travaux sera communiqué dans les jours qui viennent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre, notamment la D.E.T.R., une participation du Conseil Général et une participation des réserves parlementaires et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ces dossiers.

CONSULTATION SUR LE PROJET DE SAGE BLAVET

Monsieur le Maire fait savoir que le conseil municipal doit donner un avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Blavet arrêté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 17 juin 2013.

Compte tenu de l'importance du sujet et des impacts futurs, les membres du conseil municipal demandent de reporter la décision à la prochaine réunion. Le document de présentation sera transmis à chaque élu dans les meilleurs délais.

POINT SUR LA RENTRÉE ET SUR LES NOUVEAUX SCOLAIRES:

Monsieur le Maire fait savoir que 67 enfants sont inscrits à l'école des Korrigans en ce début d'année et 38 élèves sont inscrits à l'école St-Pierre.

La fréquentation pour les activités périscolaires est de 90 élèves, soit une participation de plus de 85 %.

Quelques problèmes sont soulevés, notamment la fréquentation du lundi (gymnastique 3 élèves, fun time 3 élèves ...) et le nombre important de certains groupes 11 voire 12 enfants en peinture, capoeira ...

Le problème de cantine du mercredi est aussi soulevé (3 élèves le 1^{er} mercredi d'école, 7 élèves mercredi dernier), le prévisionnel des mercredis suivants est de 7 repas. Devant le peu de repas servis, ce service semble compromis.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS:

Rue du Stade et Boderel:

Les travaux sont terminés. (y compris la repose de la boite aux lettres à Boderel)

Bâtiment de la Poste :

Les travaux avancent bien. On peut penser qu'ils seront achevés pour fin octobre. La mise en location des 2 logements est à prévoir au 1^{er} décembre.

Travaux de voirie :

L'entreprise EUROVIA va démarrer les travaux la semaine prochaine. Délai d'intervention maximum 1 mois.

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE :

<u>Transports à la demande :</u>

Monsieur le Maire fait savoir que l'expérimentation des transports à la demande va démarrer aux alentours de la Toussaint pour 6 mois. Sont concernés par cette expérimentation toutes les communes du canton de CLÉGUÉREC et la Commune de GUERN.

Les transports à la demande, uniquement les mercredis et samedis, se feront sur appel téléphonique (réservation la veille) pour un prix de voyage de 2 € (4 € l'aller et le retour). Le départ se fait du domicile de la personne vers 4 points de dépôt précis, la Plaine et la gare à Pontivy, le centre de soins de Kério à Noyal Pontivy et le centre bourg de Cléguérec. Ce transport à la demande est possible pour tout individu.

<u>Ligne MOOVI:</u>

L'expérimentation de la ligne MOOVI (sur 1 an), fait voir de grandes disparités entre les communes, la fréquentation de GUERN est la plus faible (13 personnes en avril, 10 en mai et juin, 23 en juillet).

OPAH:

Au 1^{er} juin 2013 une réforme importante est intervenue concernant les catégories de personnes pouvant bénéficier des aides, de ce fait les plafonds de revenus sont plus intéressants.

En ce qui concerne l'assainissement, la décision prise pour que l'agence de l'eau participe financièrement à la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif est très intéressante puisque certains ménages pourront bénéficier de subvention allant de 4000 à 8000 € sous conditions de ressources.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.